Image not found or type unknown

Parution imediate suite garde a vu

Par **Medine zara**, le **06/12/2016** à **19:35**

Bonsoir ,
Je voudrait savoir quelle sera décision rendu par le juge pour avoir conduit un véhicule sans permis aolrs qu'il devais porter le bracelet électronique dans 3 jours cela avais ete mise en place pour le meme motif pr le spip maison d'arêtes et le juge l'avait accordé et ensuite il a ete areter et mis en garde a vu il doit comparaître devant le juge en parution imediate est-ce que le juge poura lui accorder le port du bracelet malgre qu'il c'est fait arreter je precise qu'il travail en cdi depuis 6mois merci de me repondre rapidement

Par **Visiteur**, le **06/12/2016** à **20:52**

Bonsoir,
N'espérez pas trop en la clémence du juge, en cas de recidive sous bracelet électronique.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés